

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2024**

DELIBERATION N ° 2024/96

**REGIE UBAYE SKI - SITES DU SAUZE ET SAINTE-ANNE - DEMANDE DE
FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION SUD - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR
LES RESSOURCES EN EAU ET EN ENERGIE DES DOMAINES SKIABLES.**

Date de convocation : 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **19**

Absent(s) : **7**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **4**

Résultat du vote :

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne, **GARCIER** Clarisse (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **MATTERA** Wendy et **VAGINAY RICOURT** Sophie (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à ALLEMANDI Florence*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*) et **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN Régine**

C.C.V.U.S.P. - Séance du 25 juin 2024

Ordre n°9

Délibération n°2024/96

Classification ACTES : 7.5 Subventions

OBJET : REGIE UBAYE SKI – SITES DU SAUZE ET SAINTE-ANNE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION SUD – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR LES RESSOURCES EN EAU ET EN ENERGIE DES DOMAINES SKIABLES.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que dans le cadre de la stratégie de développement des stations du Sauze et Sainte-Anne, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des besoins en eau destinés à la production de neige de culture. Cette problématique sera étudiée au travers du spectre plus large de la mutualisation de la ressource à l'échelle du territoire communal : agriculture, incendie, eau potable, loisirs... Au-delà de la notion de quantité de ressource nécessaire se posera la question au niveau du domaine skiable de la modernisation et du dimensionnement des réseaux permettant des économies substantielles.

CONSIDERANT que la question du développement des énergies renouvelables associé à la mise en œuvre d'un réseau hydraulique multi-usages devra être étudiée simultanément. Les technologies telles que le turbinage gravitaire des conduites d'eau sont par exemple à envisager, dans une optique de passage progressif à une consommation d'énergie locale.

CONSIDERANT que l'étude ClimSnow, mandatée par la Région SUD en 2022, a déterminé que les stations du Sauze et Sainte Anne gardent à l'échéance 2050 une vraie capacité à garantir un produit ski de qualité, sous conditions de sécuriser et moderniser leur réseau de neige de culture, sans pour autant chercher à l'étendre outre mesure.

CONSIDERANT que la réflexion sur les ressources « eau – énergie » sera mise en œuvre dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, comprenant également le suivi des étapes de travaux, selon le déroulé suivant :

Mission(s)	Désignation
EP	Etudes préliminaires
AVP	Avant-projet
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

CONSIDERANT le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre estimé à 50 000 € HT.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 18 juin 2024 ;

Sur proposition de M. Denis CAPEL, Vice-président en charge du pôle Attractivité 4 saisons,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

C.C.V.U.S.P. - Séance du 25 juin 2024

Ordre n°9

Délibération n°2024/96

Classification ACTES : 7.5 Subventions

- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** de la région SUD PACA l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du « Contrat stations 2030 »
- **SOLLICITE** de la région la possibilité de commencer la mise en œuvre ce projet avant la réception de l'arrêté de subvention.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)	Montant	RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre complète	50 000 €HT	Contrat station Région SUD 60%	30 000 €
		Autofinancement CCVUSP Régie Ubaye Ski 40%	20 000 €
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	50 000 €HT	TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS	50 000 €

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la Régie Ubaye Ski en section d'investissement, chapitre 20 dépenses et chapitre 13 recettes,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES

